

Pôle emploi et la Fédération française des Geiq concluent un accord en faveur des actifs éloignés du marché du travail

13 Mars 2020



© Pôle emploi

« Afin de faciliter le retour à l'emploi des personnes les plus vulnérables et moins qualifiées », Pôle emploi et la Fédération française des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) ont conclu un accord-cadre national.

Cette signature s'inscrit dans le cadre des « 3 jours avec les Geiq », les 11, 12 et 13 mars, événement annuel porté par la Fédération ayant pour but de faire connaître le dispositif Geiq au public. Les Geiq permettent de renforcer l'employabilité des personnes en insertion par la mise en situation de travail et un parcours de formation professionnalisant en alternance, complété par un accompagnement socio-professionnel tout au long du parcours, rappelle le communiqué.

Cet accord s'articule autour de quatre axes : renforcer la connaissance réciproque des services et des actions des deux réseaux pour faciliter la coopération et la mise en œuvre opérationnelle ; répondre aux besoins des entreprises par le recours à l'alternance pour les publics en difficulté avec une attention particulière sur la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap ; s'appuyer sur des initiatives locales pour construire des parcours efficaces en lien avec d'autres opérateurs, et apporter une réponse territoriale ; impulser, animer et piloter l'action.

Partage des savoir-faire

L'accord « encourage également le renforcement des liens et le partage des savoir-faire respectifs des conseillers de Pôle emploi et des chargés d'accompagnement des Geiq pour favoriser l'identification des compétences, le sourcing, et sécuriser le recrutement par toutes les actions avant et après la période d'alternance pour accompagner une insertion durable dans l'emploi », complètent les signataires.

Et ce dans un contexte où le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique et le Plan d'investissement compétences soutiennent l'augmentation du nombre de parcours d'insertion qualification en contrat d'alternance dans les Geiq et renforcent la logique d'intégration du dispositif dans les politiques publiques d'inclusion dans l'emploi.

Réponse aux besoins de recrutement

« Les Geiq ont noué avec les agences de Pôle emploi des relations essentielles pour le recrutement et la mise en place de parcours répondant aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi. Les Geiq ont plus que jamais besoin de Pôle emploi pour les appuyer dans leur travail quotidien de recrutement, sur les secteurs en tension qu'ils représentent. Cet accord-cadre permettra de renforcer encore nos collaborations », déclare Pierre Lobry, président de la Fédération française des Geiq.

De son côté, Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, estime : « Cet accord de partenariat témoigne de notre volonté commune d'agir en réponse aux besoins de recrutements des entreprises mais aussi de notre volonté de proposer un parcours de qualification avec une mise en emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail. »

David Garcia ([Centre Info](#) [1] pour Défi métiers)

Tags : [Pôle emploi](#) [2] | [Geiq](#) [3] | [entreprise](#) [4] | [recrutement](#) [5] | [personnes en situation de handicap](#) [6]